



Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN
email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>



Compte –rendu Réunion CD22TT N°2 du 15/12/2016 18h30 à 21h30 à la Maison des Sports Ploufragan

Présents : Didier BEGES, Florian BERTHAU, Jacky BLOT, Alfred CONNAN, Solenn JORAND, Nadège LAURENT, Catherine LORRE, Ludovic LORRE, Delphine MACE, Geneviève MARENGUE, Serge MICHEL, Marc PILARD, Joël RAULT, et Alain TRICOIRE.

Absents excusés : Gwenn BOZEC, Jérôme CANEVET, Fabien SOHIER, David LAMBERT, Alain SOUPLET, Delphine SOUPLET.

Ordre du jour :

- 1 - 18h30 - 18h35 Approbation du PV réunion CD22TT N°1 du 10 septembre 2016,
- 2 - 18h35 - 18h40 Le Secrétaire Général, Le Responsable Labellisation
- 3 - 18h40 - 18h50 Classement CD22TT, Médailles DDCS, Mérite Régional
- 4 - 18h50 - 19h10 Avenant CDI Gwenn BOZEC
- 5 - 19h10 - 19h20 Vacances JA Critérium Fédéral
- 6 – 19h20 – 19h30 Frais de déplacement des bénévoles
- 7 - 19h30 - 19h 40 Défiscalisation
- 8 - 19h40 - 19h45 Le circuit Sanctions et Amendes
- 9 - 19h45 - 19h50 Le circuit Récompenses
- 10 - 19h50 - 19h55 Relation Codir/Commissions (délégation de responsabilité...)
- 11 - 19h55- 20h00 Commission Développement
- 12 - 20h00 - 20h10 Finales par classement (demande CSD22)
- 13 - 20h10 - 20h20 Critériums 22 (demande CSD22)
- 14 - 20h20 - 20h30 Questions diverses.

1 Approbation du PV réunion CD22TT N°1 du 10 septembre 2016

Approuvé à l'unanimité.

2 Le Secrétaire Général, Le Responsable Labellisation

Les nominations de M. Alain TRICOIRE et de M. Ludovic LORRE aux postes respectifs de Secrétaire Général , de correspondant Labellisation au sein du CD22TT sont entérinées.

3 Classement CD22TT, Médailles DDCS, Mérite Régional

La proposition de M. Pierre SALAUN de poursuivre son travail de gestion des dossiers dotation aux clubs et distinctions médailles est acceptée par le CD22TT. Pierre SALAUN proposera un classement de clubs susceptibles de recevoir des dotations et des candidats aux distinctions au CD22TT qui validera en dernier lieu. Bien sûr, le CD22TT pourra proposer des candidats aux distinctions.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: didier.beges918@orange.fr

4 Avenant CDI Gwenn BOZEC

L'avenant au contrat de travail CDI à temps plein de Gwenn BOZEC (ci-joint), présenté par Nadège LAURENT, a fait l'objet de modifications et sera soumis à l'expertise de la COGEP.



AVENANT AU
CONTRAT DE TRAVAI

Cet avenant au contrat initial implémente principalement :

- une rémunération définie pour le groupe 4 de la Convention Collective Nationale du Sport.
- la possibilité pour Gwenn BOZEC de participer le dimanche aux 4 tours du Critérium Régional payables en heures supplémentaires (pour info, à ce jour, tarif heure normale = 11.43 € , tarif heure supplémentaire = 17.14 €)
- l'entretien professionnel et formation.

Au sujet de l'entretien professionnel, le CD22TT décide de financer l'acquisition du PACK ENTRETIEN PROFESSIONNEL, voir devis COGEP Formation joint, montant = 240 € TTC.



DEVIS PEP12EA027
COMITE TENNIS DE T

5 Vacances JA Critérium Fédéral

En raison de la plus grande complexité, du plus grand nombre de joueurs et de la plus grande responsabilité dans l'exercice de juge-arbitrage (JA2) du Critérium Fédéral niveau régional par rapport à l'exercice de juge-arbitrage (JA1) du Championnat par équipes régionales, La LBTT différencie le coût de la vacation, respectivement 35 € par rapport à 20 €.

Le CD22TT partage cet avis et a procédé aux votes suivants :

pour une vacation JA2 en CFD22 à 35 € = 6 pour, 2 abstentions, 6 contre,

pour une vacation JA2 en CFD22 à 30 € = 7 pour, 1 abstention, 6 contre.

En définitive, la vacation en Critérium Fédéral niveau départemental passe à 30 €.

6 Frais de déplacement des bénévoles

Le CD22TT décide par un vote (7 pour, 1 abstention, 6 contre) de passer les indemnités kilométriques à **0.25 €/km**.

7 Défiscalisation

Alain TRICOIRE expose les modalités de la défiscalisation des km et enverra à tous les membres du CD22TT les modèles nécessaires pour réaliser cette défiscalisation.

8 Le circuit Sanctions et Amendes

Procédure : le CD22TT, les commissions doivent adresser leurs sanctions et amendes à Joël RAULT, trésorier-adjoint, qui se charge de la notification et du recouvrement des éventuelles pénalités financières.

Joël RAULT expose la situation à ce jour, à savoir 12 procédures en cours pour un montant de 276 €.

Les causes principales sont un 1^{er} forfait en championnat par équipes départementales et des forfaits non excusés en Critérium Fédéral niveau départemental.

9 Le circuit Récompenses

Procédure : le CD22TT, les commissions doivent adresser leurs demandes de coupes et médailles à Gwenn BOZEC.

Nadège LAURENT demandera au fournisseur habituel quelques catalogues pour la CSD, la CDJF22 et pour le Bureau.

10 Relation Codir/Commissions (délégation de responsabilité...)

Le CODIR donne délégation de responsabilité à la CSD et à la CJFD pour les décisions en réunion nécessaires au bon fonctionnement dans leur domaine respectif. En retour, ces commissions devront établir un compte-rendu, le diffuser dans un premier temps aux membres présents pour relecture puis diffuser le CR finalisé à tous les membres du CD22TT pour un aval à la prochaine réunion du CD22TT.

11 Commission Développement

La LBTT a créé une commission Développement qui souhaite travailler avec un représentant de chaque commission développement départementale. Le CD22TT ne souhaite pas créer cette commission.

12 Finales par classement (demande CSD22)

Les finales par classement D22 auront lieu le 5 mars 2017 à Pontrieux sur 32 tables.

13 Critériums 22 (demande CSD22)

Les Critériums jeunes et seniors auront lieu les 1 & 2 avril 2017 à Lannion sur 24 tables.

L'épreuve Seniors nécessite une réorganisation, points évoqués :

MESSIEURS :

Tableau ME \geq 1600, qualificatif au Bretagne (4j/comite)

adjonction d'un tableau régional \leq 1699, qualificatif au Bretagne (4j/comite)

adjonction d'un ou plusieurs tableaux départementaux, non qualificatifs au Bretagne

DAMES :

Tableau DE \geq 1300, qualificatif au Bretagne (4j/comite)

adjonction d'un ou plusieurs tableaux départementaux, non qualificatifs au Bretagne

Inscriptions en simple: 2 tableaux max par joueur(se)

DOUBLES MESSIEURS : non qualificatif au Bretagne

DOUBLES DAMES : non qualificatif au Bretagne

Tous les tableaux sont à élimination directe avec classement des 8 premiers pour les tableaux qualificatifs au Bretagne. Cette organisation provisoire sera finalisée lors de la réunion CSD22 N°3 du mardi 24 janvier 2017.

14 Questions diverses

14.1 Augmentation pour club organisateur

Suite à l'utilisation des balles plastiques, le prix et la fragilité de certaines balles ont accru significativement le financement des clubs organisateurs des compétitions départementales. Conscient de ces difficultés, le CD22TT décide d'augmenter son aide de 100 € pour une journée et de 150 € pour deux journées.

Le montant de cette augmentation est évalué et conditionné sur la base :

1 – fourniture effective de balles plastiques de compétitions 3*,

2 – 1,60 € par table & par journée (16 tables, 1 journée \Rightarrow 25,60 €)

Pour info, un achat en masse est proposé par la LBTT à tous les clubs bretons à 1.34 € la balle G40+ 3* Butterfly, pour une commande minimale de 90 € avant le 6 janvier 2017.

14.2 Etat des licenciés le 7/12/16

Le CD22TT compte 1537 licenciés au 7/12/16.

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES